



Contrat de fourniture eau potable

Exemplaire à retourner

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Votre dossier doit être complet pour être traité

> voir notice au dos

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi
Code postal Commune
N° du compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date

Identification du titulaire du contrat

Propriétaire (joindre l'attestation du notaire) **Ou** Locataire (Joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom Prénom - Mme // M. Nom Prénom
Nombre de personnes au foyer

Adresse de facturation

Code postal Ville

Mobile Courriel

ou ENTREPRISE Contact

Obligatoire N° SIRET (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Il est convenu que :

La SPL « Les Eaux du SAGe » est tenue de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service.

- L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 48h (jours ouvrés) après signature de ce contrat.
- Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).
- Le présent contrat vaut « convention de déversement ordinaire au réseau d'assainissement collectif » dans la mesure où l'habitation est raccordable au réseau collectif.

Le titulaire du présent contrat

- S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
- Déclare avoir pris connaissance de la notice d'application, ainsi que des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.

Consultez les tarifs sur notre site www.sivom-sag.fr

• Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par « Les Eaux du SAGe » que le règlement définit à la charge de l'utilisateur. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1ère facturation (au tarif en vigueur).

• Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'utilisateur doit contacter son pôle de proximité pour régler le différend qui l'oppose à la SPL « Les Eaux du SAGe ». Si la solution n'est pas satisfaisante, l'utilisateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (« Les Eaux du SAGe » a choisi d'adhérer à la Médiation de l'eau www.mediation-eau.fr)

• L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier ou sur notre site internet : www.sivom-sag.fr - Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues

- Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case
- Si vous souhaitez recevoir un courriel vous informant que votre facture est disponible en vous connectant dans votre « espace personnel »

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus

Fait le
Signature



Contrat de fourniture eau potable

Exemplaire à conserver

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Votre dossier doit être complet pour être traité

> voir notice au dos

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi
Code postal Commune
N° du compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date

Identification du titulaire du contrat

Propriétaire (joindre l'attestation du notaire) **Ou** Locataire (Joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom Prénom - Mme // M. Nom Prénom
Nombre de personnes au foyer

Adresse de facturation

Code postal Ville
Mobile Courriel

ou ENTREPRISE Contact

Obligatoire N° SIRET (Joindre un extrait Kbis de votre société)

Il est convenu que :

La SPL « Les Eaux du SAG^e » est tenue de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, selon les modalités prévues dans le règlement de service.

- L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 48h (jours ouvrés) après signature de ce contrat.
- Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception du formulaire de résiliation (voir les modalités dans la notice d'application).
- Le présent contrat vaut « convention de déversement ordinaire au réseau d'assainissement collectif » dans la mesure où l'habitation est raccordable au réseau collectif.

Le titulaire du présent contrat

- S'engage à se conformer au règlement de service de distribution d'eau, dont un exemplaire est remis ce jour, sans préjudice des voies de recours de droit commun.
 - Déclare avoir pris connaissance de la notice d'application, ainsi que des tarifs en vigueur au jour de la signature du présent contrat.
- Consultez les tarifs sur notre site www.sivom-sag.fr
- Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par « Les Eaux du SAG^e » que le règlement définit à la charge de l'utilisateur. Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1ère facturation (au tarif en vigueur).
 - Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'utilisateur doit contacter son pôle de proximité pour régler le différend qui l'oppose à la SPL « Les Eaux du SAG^e ». Si la solution n'est pas satisfaisante, l'utilisateur a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends (« Les Eaux du SAG^e » a choisi d'adhérer à la Médiation de l'eau www.mediation-eau.fr)
 - L'utilisateur bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser le formulaire de type rétractation ci-joint ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier ou sur notre site internet : www.sivom-sag.fr - Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues

- Si vous souhaitez que le service prenne effet avant l'expiration du délai de rétractation, cochez cette case
- Si vous souhaitez recevoir un courriel vous informant que votre facture est disponible en vous connectant dans votre « espace personnel »

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus

Fait le
Signature

Notice d'application

Contrat de fourniture eau potable

1 - Remplir et Signer le formulaire au dos

2 – Joindre les pièces justificatives :

Locataire

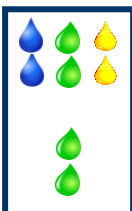
- l'état des lieux stipulant l'index relevé

Propriétaire

- L'acte notarié (ou titre de propriété)

3 – Retourner votre demande à votre pôle de proximité :

Labarthe-sur-Lèze
Le Vernet

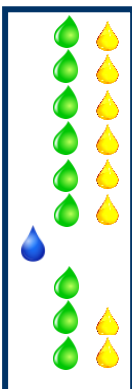


Lagardelle-sur-Lèze
Venerque

Le Pôle Lèze

880 Chemin d'Emburrel
31860 Labarthe sur Lèze
N° 05 61 08 82 34
usagers.leze@sivom-sag.fr

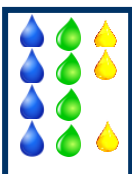
Capens
Labastidette
Lamasquère
Lavernose-Lacasse
Le Fauga
Longages
Mauzac
Noé
Saint Clar de Rivière
Saint-Hilaire



Le Pôle Louge

4 rue du Collège
31410 Noé
N° 05 61 87 84 35
usagers.louge@sivom-sag.fr

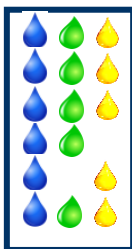
Frouzins
Portet sur Garonne
Roques sur Garonne
Seysse



Le Centre Administratif

45 Chemin des Carreaux
31120 Roques sur Garonne
N° 05 62 20 89 50
usagers.saudrune@sivom-sag.fr

Eaunes
Pinsaguel
Pins Justaret
Roquettes
Saubens
Villate






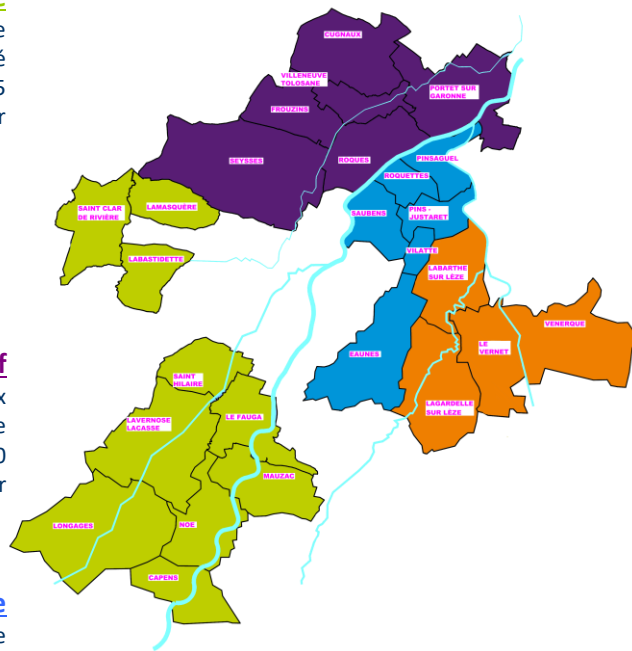
Le Pôle Ariège

2 Avenue de Toulouse
31860 Pins-Justaret
N° 05 62 11 73 60
usagers.ariège@sivom-sag.fr

Légende

La SPL les « Eaux du SAG^e » gère :

-  l'eau potable
-  l'assainissement collectif
-  le pluvial



Bon à savoir

Les modalités de paiement :

- ✓ Par **télépaiement** (sur notre portail usager)
- ✓ par **chèque** bancaire ou postal
- ✓ par **virement**
- ✓ par **CB** (accueil du pôle de proximité)

Pour résilier votre contrat :

Vous devez remplir le formulaire "Résiliation de contrat", disponible à l'accueil de votre pôle de proximité ou sur notre site internet www.sivom-sag.fr, sans oublier d'indiquer : l'adresse du lieu desservi, le relevé d'index, la date de ce relevé et votre nouvelle adresse de facturation.

Vous pouvez également transmettre toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté. Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.



Résiliation - Rétractation

Contrat de fourniture eau potable

Réservé à l'administration

Référence du contrat :

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- retournez votre demande à votre pôle de proximité

Informations à compléter et signer :

Adresse desservie

Adresse du lieu desservi
.....
Code postal Commune
N° du compteur Relevé compteur

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Date

Formulaire de résiliation

- Propriétaire (joindre l'attestation du notaire)
 Locataire (joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur)

Mme // M. Nom Prénom
Mme // M. Nom Prénom

N° de contrat

ou ENTREPRISE

Contact

Obligatoire N° SIRET

(Joindre un extrait Kbis de votre société)

Nouvelle adresse de facturation

.....

Code postal Ville

Mobile

Courriel

Identification du prochain occupant :

Nom

Prénom

Pour info : Sans connaissance du nouvel occupant, le branchement d'eau potable sera systématiquement fermé. Sa réouverture sera effectuée dans un délai de 48h (jours ouvrés) après signature du contrat du nouvel arrivant.

Cochez la case ci-dessous si vous souhaitez **en plus** de la résiliation du contrat :

- La fermeture immédiate du branchement

Joindre le paiement au tarif en vigueur – voir www.sivom-sag.fr

Fait le
Signature :



Formulaire de rétractation

L'usager bénéficie d'un droit de rétractation de 14 jours à partir de la date de la signature du contrat. Il suffit d'adresser ce formulaire ou une déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté, dans les 14 jours, par courrier ou via notre site internet www.sivom-sag.fr.

Si vous utilisez cette option, nous vous enverrons sans délai un accusé de réception.

Vous devrez régler un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de la résiliation de votre contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par ce contrat.

- Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la fourniture d'eau potable, souscrit le

Mme // M. Nom

Prénom

N° de compteur

Adresse de facturation

.....

Code postal Ville

Fait le

Signature :

La résiliation de votre contrat entraîne systématiquement la résiliation du prélèvement automatique